Crèche
La Marelle

Assemblée générale
Procès-verbal

Du 24 mai 2023, 20h00 Salle communale de Farvagny

Présents : Clélia Taurisson, Claudine Pochon, Delphine Aeschlimann-Disler, Marie-Lucie Nobs, Nathalie Cotting, Géraldine Clément, Melody De Aquino, Muriel Streuli, Sébastien Bodenmüller, Yann Artho, Gaetana Tortorella, James Muntwyler, Manuela Moretti, André Maridor, Aurélie Barras, Samanta Defferrard, Ludovic Piccand, Pauline Boschung, Micaela Cruz, Mélanie Jolliet, Pierrick May, Francisco Silva, Jennifer Pilot, Nicolas Weber

1. Salutations

Mme Taurisson ouvre la séance à 20h02 et salue tout le monde. Elle excuse Mme Aeschlimann-Disler, la famille Hoelzl, Mme Cotting, la famille Tettamanti, Mme Thoman et Mme Jacquat. Mme Taurisson remercie aux membres de l'Assemblée pour leur présence et fait un bref rappel des membres du comité, composé en 2022 de Mme Aeschlimann-Disler, Mme Pochon, également responsable financière, Mme Nobs, Mme Cruz puis de Mme Jacquat dès le 14 décembre 2022. Elle rappelle que Mme Brülhart a quitté ses fonctions de directrice de la crèche au 31 décembre 2022 et présentent Mme Cotting et Mme Clément, responsables pédagogiques des sites de Farvagny et Grangeneuve.

2. Approbation du dernier PV

Le PV de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du comité

L'année 2022 a été plus que mouvementée. Ceux qui étaient déjà membres de l'association ne peuvent pas l'ignorer. Mme Taurisson fait le bilan de cette année en toute transparence et va reprendre les points de ce qui a été effectué de manière chronologique. Une enquête de satisfaction a été effectuée auprès du personnel au début de l'année afin d'agir sur les points qui le nécessiteraient. Les cahiers des charges de responsables de sites, sélectionnées par Mme Brülhart et fonction qui n'existe plus à ce jour avaient été finalisés. Suite à une constante augmentation de demande de jour de garde et la possibilité d'augmenter les capacités d'accueil sur les groupes des Mandarines et des Souris vertes, le comité a discuté de cette question dès le mois de janvier et après analyse, de lancer la procédure de changement. Ce changement a été effectif dès la rentrée d'août 2022.

Le personnel avait proposé que le comité fasse une journée de stage : ces visites ont été effectuées entre mars et avril 2022. Tous les membres du comité ont estimé que c'était une journée très enrichissante. Dès février, la structure a été fragilisée par les arrêts maladie. Le comité a essayé de la soutenir autant que possible. En mars 2022, les parents ont à nouveau pu entrer dans les locaux de la crèche. En juin 2022, la tension est palpable entre certains employés et le comité. Il a été décidé par ce dernier d'effectuer une audit afin de prendre du recul. L'enquête de satisfaction nous a, par ailleurs, conforté dans cette mesure.

Crèche
La Marelle

Chaque employé aura eu la possibilité d'être entendue de manière individuelle par des professionnels. Le but étant de retrouver une harmonie et une communication saine avec une supervision qui finalement n'a pas pu être mise en place en 2022.

Le comité a rencontré les employés à plusieurs reprises pour aborder le mécontentement de ceux-ci. Ne parvenant pas à nous entendre, une lettre a circulé au sein de la crèche et a débouchée sur une assemblée extraordinaire le 18 octobre 2022. Assemblée durant laquelle M. Gremaud, syndic de la commune de Gibloux, M. Frossard, conseiller communal de la commune d'Hauterive et M. Pellissier, notre auditeur étaient présents. Cette assemblée a été le reflet d'un mélange de plusieurs sentiments, assez désagréable d'inquiétude voire de colère. Le comité a essayé d'apaiser les tensions au maximum en faisant preuve d'autant de transparence que possible et en clarifiant l'organisation effective au 1er janvier 2023. Mme Brülhart a ensuite remis sa démission fin octobre et nous avons procédé à l'engagement de Mme Cotting.

Le comité a ensuite décidé de ne pas effectuer la vente de jus de pommes à cause de la crise dans laquelle était la crèche. Cette vente est très importante et va normalement reprendre à l'automne prochain. En novembre 2022, le comité a mandaté une superviseuse pour renouer le lien entre le comité et le personnel : ce travail a eu lieu et a eu un effet positif pour chacun. Chaque partie a rencontré la superviseuse seule et ensuite nous avons fait une rencontre commune en mars 2023.

En décembre 2022, l'Assemblée générale ordinaire portant sur l'année 2021 a eu lieu. Lors de cette assemblée, un groupe de membres bénévoles a constitué la commission de révision des statuts de notre association. En tant que présidente, Mme Taurisson a été confrontée a des prises de décisions difficiles et désagréables. Aujourd'hui, la situation va beaucoup mieux, malgré les difficultés avec nos rôles de membres du comité, notre travail et notre rôle de parents. Elle remercie tout le monde et les employés qui ont cru en notre structure ainsi que la commune de Gibloux.

Elle signale enfin que Mme Brülhart a fait son rapport lors de la précédente assemblée. Le point suivant est donc axé sur la présentation des nouvelles responsables pédagogiques.

4. Présentation des responsables pédagogiques

Mme Clément se présente. Elle est engagée en tant que responsable pédagogique depuis le 1er avril 2023 sur le site de Grangeneuve et travaille à 50%. Elle arrive après tous ces événements. Elle précise que les 2 responsables pédagogiques sont nouvellement arrivées à la Marelle, leur but commun est de collaborer et d'entourer les équipes afin d'avoir une qualité d'accueil et une harmonie qui soit vraiment présente. Ce qui lui tient le plus à cœur, c'est le bien-être des enfants. Il est donc important que tout soit bien mis en place pour que cet accueil soit optimal. Elle est ravie d'avoir pris cette fonction et se réjouit de continuer cette aventure au sein de la Marelle. Elle s'excuse si elle ne reconnait pas encore les parents de Grangeneuve. Elle est navrée de ne pas les remettre dans le contexte, puisqu'elle n'est pas présente tous les jours mais est contente de les voir ce soir.

Mme Cotting est la responsable pédagogique du site de Farvagny depuis le 1er janvier 2023. Les événements de l'année passée étaient encore bien présents sur le site lors de son

arrivée avec encore beaucoup d'absence notamment. C'était donc sa priorité au début. Elle a effectué plusieurs engagements pour soulager l'équipe et peut enfin respirer depuis quelques semaines. Elle peut maintenant se concentrer sur autre chose, réfléchir et organiser la pédagogie en collaboration avec Mme Clément, avancer sur les 2 sites de manière positive. Elle pense que c'est également positif de partir de zéro sans avoir vécu cette tempête. Elle reconnait certains parents et est contente de les voir ici ce soir.

Mme Taurisson rappelle que Mme Cotting travaille à 70% et Mme Clément à 50%. Il n'y a pas de questions de la part de l'Assemblée pour les responsables pédagogiques.

5. Rapport de la caissière

Mme Pochon prend la parole. Elle explique ce qui compose chaque poste dans le compte de résultats. Elle explique que la crèche a reçu une subvention extraordinaire de la part de l'Etat pour l'augmentation de la capacité d'accueil de 40'000.- CHF. 20'000.- CHF ont été mis en réserve pour l'année 2023, on les retrouve dans les provisions. Pour cette année, il y a exceptionnellement un résultat positif de 300.- CHF. Elle précise que ça fait plusieurs années que ça n'était pas arrivé. Elle signale que les 8 enfants de plus ainsi que les 20'00.- CHF de subvention ont pesé dans la balance. Elle explique encore que les frais du personnel sont anormalement élevés à cause notamment des frais d'audit et des frais de placement de Nanou solution.

Mme Pochon passe ensuite au détail du bilan et demande s'il y a des questions.

Mme Moretti demande ce qu'est le point « extra crèche » : Mme Pochon répond qu'il s'agit du jus de pommes.

M. Muntwyler demande si les indemnités journalières maladies ont couvert l'ensemble des dépenses supplémentaires. Mme Pochon répond que les assurances ont payé pour le personnel qui ne travaillait pas et qu'on a remplacé par Nanou solution mais globalement les coûts ont été couvert étant donné le résultat bénéficiaire de la crèche. Il demande si l'année 2023 va être déficitaire ? Mme Pochon répond qu'à l'heure actuelle, les groupes sont bien remplis donc ça ne devrait pas être une trop mauvaise année. Il demande encore ce qui se passe lorsque nous sommes en déficit. Mme Pochon explique que la commune de Gibloux prend en charge le déficit de la crèche et signale qu'il y a une convention entre la commune de Gibloux et la commune d'Hauterive.

Mme Cruz demande depuis combien de temps nous n'avons pas eu de bénéfice. Mme Pochon dit que les 10 dernières années elle a sûrement présenté un déficit à la commune, dont le plus en 2017-2018 pour environ 170'000.- CHF.

M. Maridor demande en quoi consiste le poste de nettoyage, est-ce que les employés font le ménage ? Mme Pochon constate que plusieurs chiffres ont été intervertis et résume chaque montant mais rassure tout le monde en signalant que le résultat est correct.

Mme Moretti demande si en 2023 les frais du comité devaient être moins élevés : Mme Pochon pense que ça devrait redescendre en effet. Mme Moretti demande si le comité s'est vu une fois par semaine durant la crise : à peu de chose près, c'était le cas.

M. Bodenmüller demande en quoi consistent les frais de téléphone qui n'ont pas évolués : il s'agit des téléphones de Grangeneuve, de Farvagny et les frais internet. Il n'y a pas d'autres questions.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

M. Artho, vérificateur des comptes, prend la parole. Suite à la tâche qui leur a été confiée, ils ont vérifié les comptes. Tous les montants versés ou apportés à la crèche correspondent bien à ce qui a été inscrit dans le bilan. Les contrôles par pointages correspondent également. En conséquence, il recommence à l'Assemblée générale d'approuver les comptes présentés et de donner décharges aux organes responsables et remercie la caissière.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

7. Election d'un-e suppléant-e des vérificateurs des comptes

Mme Tortorella a terminé son mandat. Mme Jolliet a été nommée comme suppléante vérificatrice des comptes pour 2023, il faut donc une nouvelle personne pour 2024. Il s'agit d'un travail d'environ 1h, 1h15 mais il faut encore être membre de l'association en 2024. M. May est volontaire, il est donc élu et remercié par l'Assemblée. Mme Pochon les convoquera en temps utile.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

8. Démissions et élections au sein du comité

Mme Taurisson annonce que Mme Jacquat a donné sa démission de membre du comité. Le comité a accepté cette démission et remercie Mme Jacquat pour son regard neuf et sa volonté de faire avancer les choses. Elle signale que tout le monde est le bienvenu pour intégrer le comité de la crèche. Mme Moretti est volontaire et se présente brièvement : bien que son enfant va bientôt quitter la crèche, elle souhaite continuer à faire partie de l'association. Elle a plusieurs d'idées d'améliorations et aimerait les transmettre au comité. Il n'y a pas d'autres candidat. Mme Moretti est élue à l'unanimité et est applaudie.

Mme Taurisson passe à la réélection de Mme Nobs, qui est réélue à l'unanimité. Mme Nobs remercie l'Assemblée.

9. Divers

Mme Taurisson donne la parole à l'Assemblée pour les questions.

M. Maridor signale qu'il était venu en octobre et son enfant venait d'intégrer la crèche. Suite à cette AG, il craignait le pire. Néanmoins, il félicite le comité car la tempête a été franchie.

M. Muntwyler est là depuis 2 ans: il n'a rien vu de cette tempête, son enfant allant à Grangeneuve mais remercie le comité.

Mme Cruz était en voyage pendant 4 mois et est partie au mois d'octobre, elle a vu tout ça depuis l'autre bout du monde et remercie le comité. Elle signale que le comité a investi

beaucoup de temps, que ça n'a pas été des moments faciles. En revenant en février, elle a senti un dynamisme nouveau et estime que la situation s'est détendue. Elle est heureuse de cette situation et félicite le comité.

Mme Pilot a une question concernant les accidents. Elle souhaite savoir si il est possible pour le personnel d'avoir une trousse de secours avec eux lors des promenades. Mme Cotting répond qu'une personne est responsable de la pharmacie et qu'il y a une pharmacie de promenade dans tous les groupes. Ils doivent la prendre tout le temps mais ils n'y pensent pas toujours pour le jardin. Mme Pilot demande ce que contient la trousse : c'est selon les recommandations du médecin cantonal.

Mme Moretti demande si nous avons encore besoin de la superviseuse : le comité répond que pour le moment non mais qu'elle reste à disposition si nécessaire et précise que ça a fait du bien à tout le monde. Mme Moretti trouve en effet que le personnel est plus détendu.

Mme Taurisson est la porte-parole de Mme Thoman qui n'a pas pu être présente ce soir et lit son email : Mme Thoman estime qu'il n'est pas normal de facturer le prix d'un repas pour son enfant alors qu'on lui demande d'apporter les repas de celui-ci puisqu'aucun repas adapté ne peut être fourni. Elle estime ne pas recevoir de réponse satisfaisante à ce sujet. Mme Thoman a plusieurs propositions : Le prix du repas du traiteur peut être clairement identifié et donc déduit du montant journalier, comme les couches. Elle signale qu'on lui a demandé de prévenir lorsque son enfant passerait aux repas « normaux » afin de pouvoir les commander, ce qui prouve, selon elle, que la crèche lui facture un repas qu'elle ne paye même pas. Ensuite, elle propose que le prestataire des repas pourrait fournir chaque jour des purées aux bébés pour éviter aux parents de devoir amener les repas et ainsi justifier la facturation des repas. Enfin, elle propose qu'une déduction pourrait être faite sur le prix journalier afin de compenser le montant des petits pots fournis par les parents jusqu'au 12 ou 18 mois des bébés. Mme Taurisson répond que ce point sera étudié en comité.

Mme Jolliet demande combien coûte le repas du traiteur : le comité n'a pas les prix en tête. M. Muntwyler signale que la crèche fournit des prestations standards et que là il y a une demande spécifique et le traitement des demandes spécifiques coûtent du temps. Mme Taurisson abonde et signale que le comité essaie de faire les choses de manière globale.

Mme Moretti a encore une question sur les amendes : il y a eu un petit couac en mars et a eu beaucoup d'amendes qui ont ensuite été enlevées. Elle demande pourquoi on ne fait pas signer aux parents qu'ils sont en retard ? Ainsi les parents acceptent leur retard et il n'y a pas de discussion selon elle. Mme Taurisson partage cet avis mais explique que ce n'est pas non plus évident pour le personnel de dire aux parents qu'il doit leur mettre une amende. Pour le moment, les amendes sont suspendues jusqu'à que ce soit plus clair.

Mme Moretti dit qu'ils sont environ 5 parents à être toujours en retard et qu'ils le savent. Si elle doit signer, elle peut admettre qu'elle doit recevoir une amende. Mme Taurisson dit que notre propre bon sens n'est pas toujours le même que celui de quelqu'un d'autre. Dans tous les cas, la règle doit être claire et ne doit pas pouvoir être contestée. Mme Pochon précise enfin que ce n'est pas elle qui décide s'il faut facturer ou non, c'est le personnel qui signale les retards et elle établit les factures en fonction. Mme Moretti le comprend tout à fait.

M. Silva dit que c'est la première fois qu'il vient à l'Assemblée et a une question par rapport au potentiel déménagement de la crèche et souhaite savoir si la crèche de Farvagny va rester où elle est. Mme Taurisson répond qu'aux dernières nouvelles oui. M. Silva explique ensuite qu'il a des problèmes avec les entrées de factures sur sa boite email. Mme Pochon signale qu'en effet certains viennent dans les spams avec notamment les emails hotmail ou gmail et les adresses en .com. Mme Taurisson invite M. Silva a regardé directement avec Mme Pochon à la fin de l'assemblée.

M. Bodenmüller prend ensuite la parole et explique le travail effectué par la commission de révision des statuts et présente la version provisoire des nouveaux statuts à l'Assemblée. Tout le monde est libre d'amener des commentaires ou des modifications. Les statuts devront être voté lors d'une prochaine Assemblée générale mais doivent parvenir avant à tous les membres de l'Association, raison pour laquelle ils ne peuvent pas être adoptés ce soir.

Après la lecture des nouveaux statuts, il y a plusieurs questions notamment par rapport au poste de l'administratrice responsable des finances. Mme Taurisson rappelle que le souhait de la commune c'est que cette personne fasse partie du comité. M. Bodenmüller explique que c'est effectivement le cas, à la différence qu'elle aura, comme les responsables pédagogiques, une voix consultative. Il comprend la volonté de la commune mais il faut, selon lui, séparer les choses : soit elle est bénévole, soit elle est salariée mais ça ne modifie pas son travail de tous les jours. Il s'agit de structurer et de mettre une limite claire entre les 2 rôles. Dans tous les cas, la commune sera consultée au sujet des nouveaux statuts.

Il est décidé que les membres de la commission de révision des statuts rencontrent le comité prochainement afin de finaliser ceux-ci. M. Bodenmüller explique qu'il y aura peut-être prochainement une Assemblée extraordinaire. Mme Taurisson explique que la prochaine Assemblée aura lieu le 3 octobre. M. Maridor demande pourquoi il y en a deux : Mme Taurisson explique que lors de la précédente Assemblée, il a été relevé que nous devions faire 2 assemblées : une pour les comptes de l'année précédente et une pour le budget de l'année suivante : c'est donc ce que nous ferons.

M. Bodenmüller explique que l'idée de la dernière assemblée, n'était pas de faire 2 assemblées par année, mais une seule où les comptes et le budget seraient votés en même temps et ce, si possible, avant la présentation à la commune afin qu'ils soient votés en assemblée. Mme Pochon dit qu'elle s'arrangera pour que ce soit possible et précise que le budget est présenté au Conseil général au mois de décembre. En résumé, l'Assemblée souhaite voter juste avant la présentation à la commune, afin que ça n'aille pas à l'encontre des statuts. Mme Taurisson prend note que la volonté de l'assemblée est de faire les choses correctement et la remercie. Mme Pochon demande néanmoins comment ils imaginent les choses : que se passerait-il si l'Assemblée fait changer le budget et qu'ensuite la commune dit non. M. Bodenmüller se veut rassurant et explique que tout le monde est conscient de la situation et qu'ils ne vont pas voter n'importe quoi.

Mme Tortorella explique qu'elle aimerait changer ses jours de crèche en 2024 et 2025 et qu'elle est sur liste d'attente. Elle a un enfant chez les grands et un petit qui n'a pas encore eu de place Elle se demande pourquoi, car elle pensait qu'elle était prioritaire en ayant déjà

2 enfants à la crèche. Mme Clément explique que les fratries sont prioritaires mais parfois des demandes sont faites avant les fratries et donc ce sont d'autres parents qui sont en attente.

Mme De Aquino demande si nous avons des prévisions pour Corpataux. Mme Pochon explique que la commune de Gibloux souhaite garder ses anciennes écoles et utiliser ces bâtiments. Elle explique aussi qu'à Grangeneuve nous devons payer un loyer donc ce serait un peu moins cher d'aller à Corpataux. Par ailleurs, l'assemblée pense que l'agrandissement de l'agroscope va amener énormément de monde et que les parents, même s'ils ne viennent pas de la commune pourraient placer leurs enfants à côté de leur lieu de travail afin de simplifier leurs organisations personnelles. Mme Taurisson dit que le comité relayera le besoin à la commune. M. Artho aimerait savoir comment ça se passerait : qui contacterait l'agroscope pour leur dire que la crèche a le personnel compétent pour garder les enfants mais qu'il manquerait un local (dans l'optique du déménagement de la crèche de Grangeneuve à Corpataux). Qui devrait faire ça demande-t-il ? Mme Taurisson ne peut pas répondre à cette question, il faudrait que le comité s'y penche en séance. Mme Jolliet dit qu'une autre crèche, type Montessori, peut aussi ouvrir ses portes et vider la notre car elle aurait de meilleurs avantages. Mme Taurisson dit qu'on verra si ça arrive.

Mme Pilot revient sur les changements de jours : elle explique que tout le monde connait le job sharing pour les mamans qui travaillent dans un poste à 100% alors pourquoi ne pourrait-on pas envisager, pour des personnes ayant déjà des enfants dans la structure, d'échanger nos jours entre nous ? Passer une annonce par exemple. Mme Taurisson dit que le parent n'a pas de contact ne pourrait pas en bénéficier. Par ailleurs elle souligne qu'il s'agit du travail des responsables pédagogiques. Mme Clément explique que ça se fait de manière implicite. Si tel parent fait une demande, elle regarde si des échanges sont possibles. Mme Cotting abonde mais explique que ça coïncide rarement entre 2 parents. C'est un travail qu'on fait chaque fois qu'une demande survient : si c'est possible c'est fait, mais c'est très rare. Mme Clément explique que ça parait très simple mais c'est beaucoup plus complexe que ça. Mme Cruz demande combien de temps avant leurs vacances les parents doivent-ils les annoncer : Mme Clément dit que le plus tôt ce serait le mieux afin de pouvoir optimiser l'organisation et la planification.

Mme Taurisson pense que ce serait plus compliqué d'organiser un système d'email pour mettre des annonces pour ce genre de changement. Elle signale que le comité a confiance en Mme Clément et Mme Cotting pour faire ce travail. Mme Tortorella est quand même très surprise que ce soit déjà plein. Mme Pochon lui répond que c'est la première fois que nous sommes dans cette situation. Le pourcentage d'occupation était toujours entre 80 et 85% et là on parle de 94-95%. Néanmoins, le comité tiendra compte de toutes ces remarques.

Il n'y a plus d'autres questions, Mme Taurisson remercie tout le monde et clôt la séance à 21h57.

La secrétaire
Marie-Lucie Nobs